



Malestroit, le Mercredi 27 septembre 2017

# Procès-Verbal du Conseil d'Administration

J'ai l'honneur de vous transmettre le procès-verbal du conseil d'administration qui s'est tenu le lundi 25 septembre 2017,

en séance ⊠ ordinaire □ extraordinaire

#### ORDRE DU JOUR

#### 1- AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 Juillet 2017
- 1.2 Permanences vacances
- 1.3 Les deux PPMS

#### 2- AFFAIRES FINANCIERES

- 2.1 Décision Budgétaire Modificative
- 2.2 Tarifs dégradations
- 2.3 Autorisation de délégation de signature
- 2.4 Désaffectation des logements
- 2.5 Ventilation du fonds social
- 2.6 Autorisation de voyage en Angleterre et budget
- 2.7 Autorisation de voyage Pays de la Loire et budget
- 2.8 Autorisation de voyage à Jersey et budget
- 2.9 Excédents à rembourser
- 2.10 Convention cross

## 3- VIE SCOLAIRE ET PÉDAGOGIE

3.1 Calendrier prévisionnel

La secrétaire de séance,

Le Principal du sollège

A. ROHMER-KRETZ

T. CLAQUE

### Procès-verbal du conseil d'administration du 26 septembre 2017

Le guorum étant atteint avec 14 membres présents, la séance est ouverte à 17h10.

M . le Principal soumet au vote l'ordre du jour, qui est abondé de 3 points supplémentaires (II.11 - II.12 - II.13).

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

#### I - Affaires administratives

1-1 approbation du procès verbal du conseil d'administration du 4 juillet.

le P.V. du conseil d'administration du 4 juillet est adopté à l'unanimité.

#### 1-2 permanences vacances

les permanences seront tenues par :

- Mme. Quentel pour les vacances de Toussaint
- M. Claquin pour les vacances de Noël
- Mme. Dréan pour les vacances d' hiver
- M. Claquin pour les vacances de printemps.

M. le Principal informe le CA que des travaux auront lieu pendant les vacances de Toussaint : changement des huisseries du couloir reliant le hall à la salle de restauration et déplacement des casiers situés dans ce couloir. Le but étant de résoudre le problème d'affluence dans le sas d'entrée du self, et de libérer de l'espace pour ne pas gêner le flux des élèves se rendant au self.

Dans le même but, il est envisagé de créer des cartes pour l'accès au self, afin de libérer un surveillant chargé de contrôler l'accès au self.

#### 1-3 les deux PPMS

A la demande du rectorat et du ministère de l'éducation, Mme. Quentel, gestionnaire a rédigé deux nouveaux PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) le premier : « risque attentat et intrusion », le second : « mise en sûreté des risques majeurs ».

#### II - Affaires financières

2-1 décision budgétaire modificative (DBM)

Mme la gestionnaire propose au CA de voter un prélèvement sur fond de roulement pour l'achat de :

- une centrale vapeur	310€
- un lave-vaisselle pour les salles de science	420€
- 5 bancs pour la cour (en briques de lait recyclées)	2000€
- un bloc de 8 casiers supplémentaires	500€
- 2 serres de 9m3 pour le club potager	300€

la DBM est est votée à l'unanimité.

#### 2-2 tarif dégradations

Sans modifications par rapport à l'année précédente, le tarif soumis au vote est :

- de 3 à 9€ selon le degré de dégradation des manuels scolaires
- la valeur de remplacement pour un livre perdu (manuel ou livre CDI)
- 2€ pour le rachat d'un carnet de liaison
- 35€ sous forme d'un chèque de caution pour les clés de salles de classes prêtées au professeurs remplaçants, et parfois non restituées.
- autres dégradations : coût de revient (pièces et main d'œuvre)

Les tarifs de dégradations sont acceptés à l'unanimité par le conseil d'administration.

#### 2-3 autorisation de délégation de signature

M. le Principal demande au CA de lui accorder l'autorisation de signer les conventions et achats éventuels.

Cette autorisation lui est accordée à l'unanimité.

#### 2-4 désaffectation des logements

M. le Principal demande à ce que les logements attribués à lui même et à la gestionnaire de l'établissement soient désaffectés, ceux-ci ne sont pas utilisables car situés en zone inondable. Cette désaffectation permettrait de ne pas demander chaque année une dérogation pour ne pas utiliser ces logements.

(ces logements sont utilisés actuellement pour stocker du matériel d'entretien et du matériel d'EPS).

La désaffectation des logements de fonction est acceptée à l'unanimité.

#### 2-5 ventilation des fonds sociaux et barèmes d'attribution

Mme la gestionnaire propose de répartir les fonds sociaux comme suit :

- 1500€ pour le fond social collégien
- 1584€ pour le fond social cantine.

Mme Quentel rappelle que comme chaque année, les fonds sociaux ne sont pas totalement distribués, les familles n'en faisant pas la demande, même si elles sont informées personnellement de leurs droits. Ces fonds sociaux aident les familles à payer les voyages, la cantine ou d'autres frais tels que des lunettes, etc.

La ventilation des fonds sociaux proposée par Mme Quentel est acceptée à l'unanimité.

Ces fonds sociaux sont attribués selon des barèmes établis par l'établissement (document en annexe). Généralement, une petite part est laissée à la charge des familles ; dans le cas d'une situation urgente ou préoccupante, les fonds sociaux peuvent régler la totalité des frais.

Le barème d'attribution des fonds sociaux est accepté à l'unanimité.

#### 2-6 autorisation de voyage en Angleterre et budget

Ce voyage aura lieu du 13 au 18 mai et concerne les 3 classes de 4ème, soit 72 élèves et 5 accompagnateurs.

Le coût restant à la charge des familles est de 265€ par élève.

Le budget pour le voyage en Angleterre est voté à l'unanimité.

#### 2-7 autorisation de voyage en Pays de la Loire et budget

Ce voyage en rapport avec les programmes d'histoire concerne les élèves de 5ème. Le coût restant à la charge des familles est de 299€ par élève.

Le budget pour le voyage en Pays de la Loire est voté à l'unanimité.

## 2-8 autorisation de voyage à Jersey et budget

Ce voyage concerne les élèves de 6ème et se fera en deux fois. Le coût restant à la charge des familles est de 46€ par élève.

Le budget pour le voyage à Jersey est voté à l'unanimité.

Un voyage concernant les élèves hispanistes de 3ème est à l'étude, peut-être sous forme d'échange. Le budget de ce voyage sera voté ultérieurement.

#### 2-9 Excédents à rembourser

L'agent comptable de l'établissement a émis la demande que le CA vote l'autorisation au chef d'établissement de pouvoir faire une remise gracieuse des créances de cantine de moins de 30€. Ceci afin de simplifier la comptabilité.

Une discussion s'engage entre les membres du CA, d'où il ressort que l'acceptation et la connaissance d'une telle mesure pourrait générer des abus.

Cette demande est soumise au vote : pour : 2 voix

contre: 12 voix

La demande est rejetée par le conseil d'administration.

#### 2-10 Convention cross

Le cross annuel aura lieu le 13 octobre.

M. le chef d'établissement demande l'autorisation de signer une convention avec les collèges de Ploërmel, Mauron et Josselin.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

#### 2-11 convention avec l'Association des Parents d'Elèves.

Une convention doit être signée entre l'établissement et l'APE pour la mise à disposition de la cour du collège lors de l'opération « vente de plats à emporter », le 14 octobre.

Le CA autorise M. le Principal à signer cette convention.

#### 2-12 convention marché 102

Un convention est proposée entre le collège et un groupement de commandes pour l'achat de conserves de fruits et légumes.

Cette convention est acceptée à l'unanimité.

#### 2-13 convention forum des métiers

Une convention est soumise au vote entre le chef d'établissement et le Forum des Métiers du Cœur de Bretagne à Ploërmel.

La visite du forum des métiers concerne les élèves de 4ème et aura lieu le 28 novembre.

Le CA autorise à l'unanimité le chef d'établissement à signer cette convention.

#### III- Vie scolaire et pédagogique

#### 3-1 calendrier prévisionnel

M. le Principal présente pour information le calendrier de cette année scolaire qui comporte les dates de vacances (pour cause de nombreux jours fériés, les vacances de Printemps seront probablement modifiées, à la demande du Recteur), les dates des rencontres parents/professeurs, qui se dérouleront selon les mêmes modalités que les années précédentes.

Le calendrier est joint en annexe à ce PV.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h15.